



**Contrat : MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE DU
BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
Numéro : 141112591 L - MCE - 001**

M. CYRIAQUE POURRIER
1 RUE RABELAIS
37150 FRANCUEIL

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE

Fonctionnant selon les règles de capitalisation

L'entreprise d'assurance MAAF ASSURANCES S.A. atteste que M. CYRIAQUE POURRIER n° SIREN 519724918, 1 RUE RABELAIS 37150 FRANCUEIL est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° 141112591 L 001 pour la période * du 01/01/2020 au 31/12/2020.

1. PÉRIMÈTRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles suivantes :
 - METIER D'IMPERMEABILITE DES FACADES
 - PEINTURE IMPERMEABILITE ETANCHEITE
 - METIER DE REVETEMENT DE SURFACES EN MATERIAUX SOUPLES
 - REVETEMENT MATERIAUX SOUPLES

Pour plus d'informations sur vos activités, se référer à l'annexe jointe "Périmètre ou complément de vos activités".

- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période * de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du Code des assurances.
- aux travaux réalisés en France et en Principauté de Monaco.
- aux chantiers dont le coût total de construction HT tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15 000 000 €.
- pour des marchés de travaux dont le montant HT n'est pas supérieur à 600 000 €.